



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.56

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET
ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET
ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT N° 21.56

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2020.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'**exploitation** se sont élevées à 16,02 M€ pour 29,87 M€ de recettes, soit un solde d'exécution de la section d'exploitation en **excédent de 13,85 M€** ;
- les dépenses d'**investissement** ont atteint 37,35 M€, pour 33,48 M€ de recettes d'investissement. Le solde de la section d'investissement correspond donc à un **déficit de 3,87 M€**.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) et de la section d'investissement (II), l'affectation des résultats dégagés sera proposée (III).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

En 2020, les dépenses ont atteint 16,02 M€ contre 17,17 M€ en 2019.

Les **dépenses réelles** d'exploitation ont été de **4,80 M€** contre 5,06 M€ en 2019.

Les principales dépenses 2020 de la section d'exploitation sont composées :

- **des charges de personnel pour 3,73 M€**, contre 3,54 M€ en 2019 ;
- des charges à caractère général pour 0,4 M€, contre 0,52 M€ en 2019 ;
- des charges financières pour 0,38 M€, contre 0,48 M€ en 2019.

En matière de **dépenses d'ordre**, la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à **11,21 M€**. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à **29,87 M€**, en hausse par rapport à 2019 (27,49 M€). Cette augmentation s'explique principalement par la progression des recettes liées à la redevance d'assainissement (+ 2 M€ entre 2020 et 2019).

Les deux principales recettes d'exploitation sont constituées de la redevance d'assainissement collectif et de la contribution des eaux pluviales, versée par le budget général :

- **19,51 M€** ont été perçus en 2020 au titre de la **redevance d'assainissement**, contre 17,45 M€ en 2019 ;
- **2,77 M€** ont été perçus au titre de la **contribution du budget général pour les eaux pluviales**, contre 3,19 M€ en 2019.

Les autres recettes comptabilisées en 2020 sont les suivantes :

- 1,16 M€ au titre des conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication, contre 1,45 M€ en 2019 ;
- 0,46 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental, contre 1 M€ en 2019 ;
- 0,15 M€ au titre des recettes du contrat de couverture *SWAP*, contre 0,18 M€ en 2019.

Enfin, **3,60 M€** ont été réalisés au titre des **recettes d'ordre**, correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France.

C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2020

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2020 s'élève à **+ 13 854 023,33 €**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **37,35 M€** en 2020, contre 42,47 M€ en 2019. Cette diminution est liée à la **fin des travaux d'adaptation du réseau d'assainissement départemental, associés au projet de création de la nouvelle ligne de tramway T10 reliant Antony et Clamart** (- 4,8 M€ par rapport à 2019).

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux **d'extension et de remplacement des réseaux** ont augmenté en 2020, pour atteindre **8,63 M€**, contre 7,23 M€ en 2019.

Cette augmentation est liée au passage de la phase « études » à la phase « travaux » de grands chantiers sur le réseau d'assainissement : les travaux de réhabilitation du collecteur rue Roguet à Clichy, la rue de l'Aigle à La Garenne-Colombes et les travaux de réhabilitation du collecteur situé boulevard de la République à La Garenne-Colombes également.

Il convient par ailleurs de souligner que 1,19 M€ ont été consacrés à la réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement (travaux neufs et réhabilitations), contre 0,97 M€ en 2019.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

En matière de **travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement, associés aux projets de transports et de voirie**, **19,71 M€** ont été dépensés en 2020, contre 25,75 M€ en 2019.

Ces dépenses se sont réparties de la manière suivante :

- **17,85 M€** ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages, dans le cadre de **l'extension du tramway T1**, sur la portion Asnières-Colombes (contre 0,15 M€ en 2019) ;
- **0,81 M€** ont été dépensés pour la réalisation des travaux d'adaptation des ouvrages, de dévoiement et de réhabilitation, dans le cadre de la **création du tramway T10** reliant Antony et Clamart (contre 23,34 M€ en 2019) ;
- **0,74 M€** ont été mobilisés pour les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement impactés par le projet du **Grand Paris Express** (contre 1,26 M€ en 2019) ;
- **0,30 M€** ont été consacrés à la réalisation des travaux d'adaptation des ouvrages, en lien avec **les projets de voirie départementale** (contre 1 M€ en 2019).

3. La gestion automatisée

En 2020, **0,71 M€** ont été consacrés à l'amélioration et au développement de la métrologie au sein du **système de Gestion automatisée par l'informatique de l'assainissement (GAIA)**, contre 0,82 M€ en 2019.

4. Les opérations financières et comptables

3,60 M€ ont été mobilisés par **l'amortissement comptable des subventions d'équipement**, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France. Cette dépense a donné lieu à la réalisation d'une recette de fonctionnement du même montant.

5,03 M€ ont été consacrés aux **remboursements en capital des emprunts contractés**.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont établies au total à **33,48 M€ en 2020**, contre 60,32 M€ en 2019.

Les **recettes réelles**, qui se sont élevées à **22,27 M€**, sont composées de :

- **9,26 M€** de **transfert d'une partie de l'excédent 2019** de la section d'exploitation, visant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, contre 23,37 M€ en 2019 ;

- **7,62 M€ d'emprunts** contractés en 2020 afin de financer une partie des travaux d'investissement, contre 23,51 M€ en 2019. Pour rappel, ces emprunts ont été conclus, d'une part, avec l'AESN, pour un montant de 1,62 M€ (prêts à taux 0), et d'autre part, avec le Crédit Agricole, pour un montant de 6 M€ (prêt à un taux fixe de 0,10% sur une durée de 10 ans) ;
- **5,38 M€ de subventions versées par l'AESN et la Société du Grand Paris**, contre 0,64 M€ en 2019.

Les recettes, relatives à l'**amortissement des immobilisations**, se sont élevées à hauteur de **11,21 M€**.

C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Le résultat réel de l'exercice 2020 pour la section d'investissement se traduit par un **déficit de 3 870 964,77 €**.

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2020 :

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice 2020	16 015 570,25 €
Recettes de l'exercice 2020	29 869 593,58 €
Excédent reporté de l'exercice antérieur	1 057 010,47 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020	14 911 033,80 €

Pour l'exercice 2020, le solde de la section d'exploitation conduit à un excédent de 13,85 M€. Après la prise en compte de l'excédent de l'exercice antérieur (résultat de l'exercice 2019 de 1,06 M€), l'excédent cumulé s'établit à **14,91 M€**.

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2020	37 352 729,07 €
Recettes de l'exercice 2020	33 481 764,30 €
<i>dont compte de réserve 1068 (résultat de l'exercice 2019)</i>	<i>9 261 153,17 €</i>
Excédent/Déficit reporté de l'exercice antérieur	-9 261 153,17 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020	-13 132 117,94 €

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2020 présente un déficit de 3,87 M€. Avec la reprise du déficit de l'exercice antérieur, le déficit cumulé s'établit à **13,13 M€**.

L'affectation des résultats de l'exercice 2020 sera réalisée dans le cadre du budget primitif 2021.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation (+14 911 033,80 €) sera principalement affecté, d'une part, au compte de réserve 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le déficit constaté de 13 132 117,94 €, et d'autre part, au compte 001 de la section d'investissement, pour obtenir un solde d'exécution positif de 1 778 915,86 €.

Ces résultats témoignent d'un pilotage renforcé de l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe d'assainissement, conduisant à une politique de levée d'emprunts mesurée et appropriée. Cette politique permet d'éviter d'emprunter au-delà des montants nécessaires, et, le cas échéant, de contracter des emprunts (hors AESN) aux meilleures conditions de marché. La politique d'emprunt fait l'objet d'un rapport spécifique sur la gestion de la dette, présenté au cours de cette séance du Conseil départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi